



Jeudi 3 avril 2025

PAR COURRIEL

Madame Sophie Sirois
ssirois@stdenisthompson.com

Objet : Réponse - demande d'accès à l'information

Madame,

Nous répondons à votre demande, reçue par courriel le 21 mars 2025, concernant l'accès à la soumission du soumissionnaire gagnant, Proteau et Garneau, dans le cadre du processus de sélection auquel vous avez participé en soumettant votre soumission le 19 mars via le site SEAO et dont l'ouverture publique a eu lieu le 20 mars 2025.

Après analyse de votre demande, nous vous informons que nous ne pouvons acquiescer à votre demande en raison de l'article 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi).

Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, madame, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,

M. Marc Lajoie, LL.B., LL.M.
Secrétaire général et conseiller juridique

—
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
418 643-2150
1 866 220-2150
mnbaq.org

Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec